

CB/CZ 021/21
Bruxelles, le 24 août 2021

Monsieur Michaël DE GOLS
Directeur
UNISOC
27 avenue des Arts, bte 13
1040 BRUXELLES

■ **Concerne** : Action le 24 septembre 2021 – Manifestation nationale ‘Loi de 1996’

Cher Monsieur,

Nous devons, tout comme vous, constater que le cadre actuel des négociations salariales ne fonctionne pas. Cette fois-ci, il n'a pas non plus été possible de conclure un AIP, car la marge maximale disponible calculée par le CCE dans le cadre de cette loi ne permet pas de marge de négociation suffisante. A l'avenir, il ne sera pas non plus possible de conclure des AIP dans le cadre de cette loi. C'est pourquoi la FGTB demande une réforme fondamentale de la loi de 1996. Dans le but d'appuyer cette revendication, nous organisons une manifestation nationale le 24 septembre .

Cette action pourra engendrer, dans certaines entreprises, des absences dans le chef des travailleurs qui participeront à cette action. La journée du 24 septembre sera donc considérée comme une journée d'action couverte par une indemnité de grève pour les travailleurs qui s'absenteront du travail pour participer à cette action et subiront de ce fait une perte de salaire. Seront également couverts les travailleurs qui commencent à travailler en pauses le 3 septembre au soir ou dont le travail en pauses se termine dans la nuit du 24 au 25 septembre.

Nos centrales professionnelles prendront les éventuelles dispositions nécessaires vis-à-vis des employeurs dans les différents secteurs et entreprises.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Miranda ULENS
Secrétaire Générale



Thierry BODSON
Président